



A Mesdames et Messieurs les Présidents de clubs,

La participation financière des clubs « non organisateurs 2013 », votée à l'unanimité par les membres du Comité Directeur Régional en date du 20 Juin dernier, bien que son principe en soit accepté par une grande majorité des clubs concernés, a néanmoins donné une principale remarque de ces mêmes associations qui regrettaient son délai d'application dès cette saison.

Le groupe de travail constitué initialement, souhaitant tenir compte de cette remarque, a proposé aux membres du Comité Directeur le report de l'application de cette décision à Novembre 2014 et, ainsi, laissé la réflexion aux clubs pour entrevoir la mise en place d'organisations nouvelles durant la saison à venir.

Une consultation « électronique » s'est organisée et une nouvelle unanimité s'est faite en faveur de cette proposition.

Les clubs avisés dès le mois d'Octobre 2013 devront donc s'acquitter du montant dû avec la réaffiliation 2015, ou en seront exonérés dans le cas d'organisations ou co-organisations nouvelles.

Ce nouveau vote a montré la cohésion et la sensibilité du Comité Régional face aux différentes remarques qui peuvent être faites par ses clubs et y apporter des solutions.

Claude CRAMETE

Commission de la Route